



Service des eaux

INFORMATION CONCERNANT LA RESILIATION DU PRESENT CONTRAT

Comment clôturer votre abonnement ?

Remplissez le formulaire de résiliation ci-dessous.

Dans les jours qui suivent, vous recevrez une facture d'arrêt de compte. Une fois cette dernière facture réglée, votre compte sera résilié.

Si le logement que vous quittez reste vacant plus d'un mois après votre déménagement, nous vous conseillons de demander la fermeture du branchement d'eau. Cela permettra d'éviter d'éventuelles fuites et de prévenir du gel du compteur et des canalisations non ou mal protégées du froid en hiver (source de dégâts matériels importants dans le logement).

Si vous vendez votre logement, le notaire peut souhaiter faire figurer dans l'acte de vente le relevé du compteur. Si vous avez bien résilié votre abonnement, les futures consommations seront à la charge du nouvel occupant dès lors qu'il aura effectué ses propres démarches d'abonnement de son côté.

Pour prendre rendez-vous pour la fermeture du branchement, contactez notre service client par téléphone (05.63.98.01.26).

Formulaire de résiliation

Veuillez compléter et renvoyez le présent formulaire.

- Référence client :

Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) résiliation du contrat portant sur la fourniture d'eau.

- Nom du (des) consommateur(s) :
- Adresse du contrat : N° et rue
- Relevé du compteur à la date de la résiliation (cette opération doit être effectuée par un agent municipal) :
- L'adresse à laquelle nous vous adresserons votre facture d'arrêt de compte :
.....

Signature :

Date :

(*) Rayez la mention inutile